

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	21
- votants par procuration	6
- absents	2
- total des votants	27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 30 septembre 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-sept septembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

**Étaient présents :**

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjointes,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, M. Teddy LECLERC, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Damien SIMON	qui donne pouvoir à	M. Philippe LEROUX
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	Mme Anne NOËL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
M. Yoann LAVERNHE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	Mme Martine HERBERT

**Absents :**

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Yann BEUX est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.92/09.19**

**Objet :** Budget Ville 2019  
Décision modificative n°2

**Délibération n°: D.92/09.19**

**Objet : Budget Ville 2019  
Décision modificative n°2**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-12 et L.2313-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Vu la délibération D.50/04.19 du Conseil Municipal du 04 avril 2019 relative à l'adoption du Budget Principal Ville 2019,

**BUDGET VILLE**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la nature	Montant (euros)	Imputation	Libellé de la nature	Montant (euros)
01/6288	Autres services extérieurs	9 060,00	01//3212	Dotation de Solidarité Communautaire	70 734,00
64/6226	Honoraires	4 500,00			
024/6257	Réceptions	5 000,00			
020/6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00			
01/022	Dépenses imprévues	18 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	19 174,00			
	TOTAL	70 734,00		TOTAL	70 734,00

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la nature	Montant (euros)	Imputation	Libellé de la nature	Montant (euros)
421/2188	Autres immobilisations corporelles	9 174,00	021	Virement de la section de fonctionnement	19 174,00
020/2051	Concessions et droits similaires	10 000,00			
822/2313	Construction	-52 000,00			
020/2182	Matériel de transport	52 000,00			
	TOTAL	19 174,00		TOTAL	19 174,00

Monsieur PICALET propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative n°2 du Budget Ville 2019 comme indiqué ci-dessus.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)  
ET 5 ABSTENTIONS (M. PAUL DHAILLE, MME CHRISTINE DECHAMPS,  
MME FABIENNE MANDEVILLE, M. KAMEL BELGHACHEM, ELUS DE L'OPPOSITION DE GAUCHE  
ET M. YANN BEUX, ELU DE L'OPPOSITION « COMMUNISTE ET REPUBLICAIN»).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire de Lillebonne,

**Délibération n°: D.92/09.19**

**Objet : Budget Ville 2019  
Décision modificative n°2**

## ANNEXE

### FONCTIONNEMENT

#### Inscriptions dépenses de fonctionnement

- Dans le cadre de la continuité des missions d'Ecofinance pour l'optimisation de la fiscalité locale, il convient d'inscrire un crédit complémentaire de 9 060 euros sur la nature 6288 "Autres services extérieurs" (chap.011).
  
- Dans le cadre du projet de la Maison de l'Enfance et de la Famille (MEF), la Ville de Lillebonne a souhaité créer un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP). Cette structure prévoit une prise en charge des usagers par deux accueillants. Aussi, en complément de l'agent en place, il convient de recruter un psychologue, intervenant en tant que vacataire. Il est donc nécessaire d'inscrire la somme de 4 500 euros sur la nature 6226 "Honoraires" (chap.011) pour le règlement des honoraires de ce dernier pour l'année 2019.
  
- Suite à une insuffisance de crédit au budget, il convient d'inscrire la somme de 5 000 euros sur la nature 6257 "Réceptions" (chap.011).
  
- Dans le cadre des travaux de la Maison de l'Enfance et de la Famille FAMILIA et de la prévision d'un contentieux avec l'une des sociétés intervenantes, il convient d'inscrire la somme de 15 000 euros sur la nature 6227 "Frais d'actes et de contentieux" (chap. 011).
  
- Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient d'inscrire la somme de 18 000 euros sur la nature 022 "Dépenses imprévues" (chap.022).

#### Inscription recettes de fonctionnement

- Caux Seine agglomération a décidé de reconduire la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) en 2019. Il convient donc, d'inscrire la somme de 70 734 euros sur la nature 73212 "Dotation de Solidarité Communautaire" (chap. 73) pour l'année 2019.

**Délibération n°: D.92/09.19**

**Objet : Budget Ville 2019  
Décision modificative n°2**

## INVESTISSEMENT

### Inscriptions dépenses d'investissement

- Dans le cadre des travaux de la Maison de l'Enfance et de la Famille (MEF), un nouveau jeu extérieur a été installé. Aussi, la Ville de Lillebonne a, dans un premier temps, pris les crédits sur la nature 2188 "Autres immobilisations corporelles" pour un montant de 9 174 euros pour ne pas retarder l'ouverture de la structure. Il convient donc, dans un deuxième temps, de régulariser cette situation en restituant cette somme sur la nature 2188 "Autres immobilisations corporelles" (chap. 21).
- La Ville a fait appel à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le déploiement de la gestion du temps de travail au sein de la Ville de Lillebonne. Afin d'accompagner les services dans la mise en œuvre il est prévu d'étendre la mission de l'AMO jusqu'à la mise en fonctionnement du logiciel. Il convient donc d'inscrire la somme de 10 000 euros sur la nature 2051 "Concessions et droits similaires" (chap. 20).

### Virement de crédits entre dépenses d'investissement

- Suite à la mise en place d'un programme d'amorçage de mobilité "hydrogène" par la Région Normandie, Caux Seine agglo s'est positionnée pour accueillir une station hydrogène à Lillebonne. Dans ce cadre, la Région Normandie accompagne également les collectivités qui souhaiteraient acquérir un véhicule hydrogène. La Ville de Lillebonne, favorable à ce projet environnemental, a décidé d'accompagner le développement de cette nouvelle énergie en faisant l'acquisition d'un véhicule hydrogène.

Par ailleurs, une convention d'intervention à intervenir dans les prochains mois entre l'EPFN et la Ville de Lillebonne dans le cadre de l'îlot nord prévoit la prise en charge des travaux de démolition de l'ancien multi-accueil Arc-en-Ciel par l'EPFN. De ce fait, le crédit initialement prévu au budget de la Ville pour cette démolition, sur la nature 2313 "Construction", n'a plus lieu d'être.

Aussi, au regard des précisions figurant ci-dessus, il convient, afin de financer l'acquisition du véhicule hydrogène, de transférer le crédit de 52 000 euros de la nature 2313 "Construction" vers la nature 2182 "Matériel de transport" (chap. 23/21).

Afin d'équilibrer la section d'investissement, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement doit être augmenté de 19 174 euros.